

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**Séance du jeudi 19 janvier 2023**

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 174 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Gérard AZIBI - Mireille BALLETTI - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Nicolas BAZZUCCHI - Mireille BENEDETTI - Moussa BENKACI - Sabine BERNASCONI - Julien BERTEI - André BERTERO - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Corinne BIRGIN - Doudja BOUKRINE - Michel BOULAN - Valérie BOYER - Gérard BRAMOULLE - Romain BRUMENT - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - Eric CASADO - Martine CESARI - Mathilde CHABOCHE - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Pascal CHAUVIN - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Jean-Marc COPPOLA - Jean-François CORNO - Georges CRISTIANI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Bernard DESTROST - Vincent DESVIGNES - Alexandre DORIOU - Cédric DUDIEUZERE - Monique FARKAS - Stéphanie FERNANDEZ - Gérard FRAU - Olivier FREGEAC - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHER - Daniel GAGNON - Eric GARCIN - Gerard GAZAY - Jacky GERARD - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Magali GIOVANNANGELI - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Sophie GRECH - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Yannick GUERIN - Roger GUICHARD - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Prune HELFTER-NOAH - Claudie HUBERT - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sophie JOISSAINS - Nicole JOULIA - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Didier KHELFA - Vincent KORNPROBST - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Vincent LANGUILLE - Stéphane LE RUDULIER - Nathalie LEFEBVRE - Pierre LEMERY - Camélia MAKHLOUFI - Bernard MARANDAT - Remi MARCENGO - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Marie MARTINOD - Carole MAURIN - Anne MEILHAC - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLE - André MOLINO - Claudie MORA - Yves MORAIN - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Christian NERVI - Grégory PANAGOUDIS - Stéphane PAOLI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Benoît PAYAN - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Jocelyne POMMIER - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Bernard RAMOND - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Maryse RODDE - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Michèle RUBIROLA - Michel RUIZ - Florian SALAZAR-MARTIN - Valérie SANNA - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Gilbert SPINELLI - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Françoise TERME - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Jean-Louis VINCENT - Yves WIGT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Patrick AMICO représenté par Sophie CAMARD - Michel AMIEL représenté par Monique SLISSA - Julie ARIAS représentée par Vincent GOYET - Sophie ARRIGHI représentée par Frédéric GUELLE - Marion BAREILLE représentée par Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Marie BATOUX représentée par Anthony KREHMEIER - Laurent BELSOLA représenté par Michel ILLAC - François BERNARDINI représenté par Nicole JOULIA - Kayané BIANCO représentée par Sophie

JOISSAINS - Marylène BONFILLON représentée par David YTIER - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA représentée par Arnaud MERCIER - Sarah BOUALEM représentée par Pierre LAGET - Linda BOUCHICHA représentée par Gaby CHARROUX - Jean-Louis CANAL représenté par Frédéric GUINIERI - René-Francis CARPENTIER représenté par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Martin CARVALHO représenté par Yannick GUERIN - Roland CAZZOLA représenté par Vincent KORNPROBST - Philippe CHARRIN représenté par Roland GIBERTI - Lyece CHOULAK représenté par Pierre HUGUET - Frédéric CORNAIRE représenté par Bernard RAMOND - Jean-Jacques COULOMB représenté par Jean-Pascal GOURNES - Sylvaine DI CARO représentée par Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Claude FERCHAT représenté par Corinne BIRGIN - Olivia FORTIN représentée par Perrine PRIGENT - Loïc GACHON représenté par Daniel AMAR - David GALTIER représenté par Emilie CANNONE - Audrey GARINO représentée par Jean-Marc COPPOLA - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par André BERTERO - Patrick GHIGONETTO représenté par Marc DEL GRAZIA - Sophie GUERARD représentée par Christine JUSTE - Cédric JOUVE représenté par Lourdes MOUNIEN - Philippe KLEIN représenté par Mireille BENEDETTI - Éric LE DISSES représenté par Véronique PRADEL - Gisèle LELOUIS représentée par Arnaud KELLER - Jessie LINTON représentée par Dona RICHARD - Richard MALLIE représenté par Amapola VENTRON - Hervé MENCHON représenté par Aïcha SIF - Eric MERY représenté par Pierre LEMERY - Pascal MONTECOT représenté par Didier KHELFA - Yannick OHANESSIAN représenté par Joël CANICAVE - Roger PELLENC représenté par Marie-Ange CONTE - Anne-Laurence PETEL représentée par Christian AMIRATY - Claude PICCIRILLO représenté par Georges CRISTIANI - Patrick PIN représenté par Yves MESNARD - Pauline ROSSELL représentée par Gilbert SPINELLI - Laurence SEMERDJIAN représentée par Romain BRUMENT - Etienne TABBAGH représenté par Jean-Marc SIGNES - Nathalie TESSIER représentée par Christian PELLICANI - Catherine VESTIEU représentée par Samia GHALI - Anne VIAL représentée par Prune HELFTER-NOAH - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Gérard BRAMOULLE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Nassera BENMARNIA - Nadia BOULAINSEUR - Jean-Pierre CESARO - Robert DAGORNE - Sébastien JIBRAYEL - Michel LAN - Jean-Marie LEONARDIS - Sandrine MAUREL - Férouz MOKHTARI - Lisette NARDUCCI - Frank OHANESSIAN - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAUT - Marcel TOUATI.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Didier PARAKIAN représenté à 14h20 par Roland MOUREN - Denis ROSSI représenté à 15h15 par Jean-Yves SAYAG - Franck SANTOS représenté à 15h15 par Romain BUCHAUT - Martine CESARI représentée à 16h05 par Régis MARTIN

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Isabelle SAVON à 14h30 - Eléonore BEZ à 14h40 - Roger GUICHARD à 14h50 - Bernard DESTROST à 15h07 - Samia GHALI à 15h20 - Jean-Marc COPPOLA à 15h25 - Sophie GRECH à 15h50 - Gilbert SPINELLI à 15h50 - Monique SLISSA à 15h50 - Jean-Louis VINCENT à 16h10 - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE à 16h10 - Sylvaine DI CARO à 16h10 - Moussa BENKACI à 16h10 - Stéphane PAOLI à 16h10 - Eric CASADO à 16h10 - Jean-Christophe GRUVEL à 16h10 - Gérard AZIBI à 16h10 - Gérard BRAMOULLÉ à 16h10 - Sophie JOISSAINS à 16h10 - Stéphanie FERNANDEZ à 16h10

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### **CHL-003-13273/23/CM**

## **■ Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement "NPNRU Kalliste Solidarité"**

**38669**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, dite loi Lamy, a réformé la politique de la ville en créant un nouveau cadre pour la politique de la ville et en renouvelant ses outils d'intervention, à travers :

- une nouvelle géographie prioritaire,
- un contrat unique intégrant les dimensions sociale, urbaine et économique,
- une action publique qui se déploie à l'échelle intercommunale et mobilise tous les partenaires concernés,
- la mobilisation prioritaire du droit commun de l'Etat et des collectivités territoriales,
- la participation des habitants à la co-construction des contrats et à leur pilotage.

Les contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) sont donc remplacés, par un contrat de ville unique mis en œuvre à l'échelle intercommunale. Par délibération 15/0500/UAGP du 29 juin 2015, le conseil communautaire de Marseille Provence Métropole approuvait le Contrat de Ville Intercommunal 2015-2020.

Signé le 17 juillet 2015 par plus de 50 partenaires, au rang desquels l'Etat, la Région, le Département, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, les villes de Marseille, La Ciotat, Septèmes-les Vallons et Marignane, divers acteurs économiques et sociaux, les bailleurs sociaux et leurs organisations, ce contrat de ville s'inscrit dans les orientations de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion sociale et définit le cadre contractuel général des interventions à conduire pour les quartiers les plus en difficulté dans l'objectif d'y améliorer la cohésion sociale, le cadre de vie et le renouvellement urbain, de favoriser le développement économique et assoir les valeurs de la République et la citoyenneté.

Le renouvellement urbain s'inscrit pleinement dans les ambitions du contrat de ville et en constitue un levier essentiel. La loi Lamy de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a défini le cadre, les objectifs et les moyens du Nouveau Programme National du Renouvellement Urbain (NPNRU).

Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain cible à l'échelle nationale 200 Quartiers Politique de la Ville d'intérêt national et 200 Quartiers Politique de la Ville d'intérêt régional, avec un concours financier (répartis entre subventions et prêts bonifiés Action Logement) de 10 milliards d'€.

Pour la Métropole Aix-Marseille-Provence ceux sont 21 Quartiers dont 11 d'intérêt national (9 à Marseille, 1 à Miramas et 1 à Port de Bouc) et 10 d'intérêt régional (5 à Marseille, 1 à Vitrolles, 1 à Aix, 1 à Port de Bouc, 1 à Martigues et 1 à Salon).

Les 11 quartiers d'intérêt national, identifiés dans l'arrêté du 29 avril 2015 relatif à la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants et visés en priorité par le nouveau programme national de renouvellement urbain :

- Centre Nord / Saint-Mauront (Marseille PRIN)
- Air Bel (Marseille PRIN),
- Saint-Paul / Malpassé / Oliviers / Lilas / Lauriers (Marseille PRIN)
- Frais Vallon / La Rose (Marseille PRIN)
- Flamants / Saint-Barthélemy / Font Vert (Marseille PRIN)
- Saint-Antoine/ Bricarde /Castellane (Marseille PRIN)

- Solidarité / Kallisté (Marseille PRIN) faisant ici l'objet du présent rapport
- La Savine (Marseille PRIN)
- La Cabucelle / Les Crottes (Marseille PRIN)
- La Maille I (Miramas PRIN)
- Les Aigues-Douce (Port-de-Bouc PRIN)

Un protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain relatif au territoire Marseille Provence, a été signé le 21 décembre 2017 avec l'ANRU. Il a permis de préciser l'ambition des projets à mettre en œuvre et de mobiliser les moyens d'ingénierie permettant la conception de projets urbains de qualité et la définition des conditions de leur faisabilité et de leur réalisation.

Une convention cadre pour la Métropole Aix-Marseille-Provence a été délibérée le 24 octobre 2019 en conseil de la Métropole ; elle permet d'intégrer la définition du cadre stratégique et organisationnel métropolitain, ainsi que la définition et le financement des moyens dédiés, de la reconstitution de l'offre et les relogements dans le logement social neuf avec minoration de loyer dans l'ensemble des quartiers identifiés par le NPNRU.

Suite aux études conduites dans le cadre du protocole de préfiguration, il a été convenu de porter une intervention conséquente de renouvellement urbain dans les dix prochaines années sur le secteur Kallisté Solidarité.

Les orientations encadrant cette intervention ont été présentés en Comité d'Engagement de l'ANRU le 2 février 2022.

Situé dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement de Marseille, le QPV Kallisté la Granière la Solidarité d'environ 32ha regroupe environ 7650 habitants. Il est composé de plusieurs territoires, de grands ensembles juxtaposés :

- La Solidarité – 681 logements locatifs sociaux d'UNICIL
- La copropriété du Parc Kallisté – 752 logements à l'origine
- La copropriété La Granière – 445 logements
- Les Bourrely – 399 locatifs sociaux de 13 Habitat

Les objectifs du projet sur la Solidarité sont avant tout de finaliser les dernières opérations qui n'ont pu être conduites dans le temps du PRU, puis de valoriser le renouvellement engagé en faisant émerger des opérations de diversifications. Sur Kallisté, le projet doit permettre de mener à bien le renouvellement du site initié dans le cadre du premier projet de renouvellement urbain. Cette double intervention s'inscrit dans une volonté de créer une approche à l'échelle plus large. Ces objectifs sont déclinés ci-dessous.

#### ❖ Intervenir sur l'habitat dégradé

Il s'agit en premier lieu d'intervenir sur les copropriétés les plus dégradées et le parc privé potentiellement indigne afin d'enrayer les mécanismes spéculatifs qui contribuent à leur dégradation ainsi qu'à celle de leur environnement.

Le projet porté sur Kallisté consiste en :

- Des plans de sauvegarde pour les copropriétés A, C, D, F et I soit un redressement envisagé pour 5 bâtiments comprenant 362 logements,
- La démolition des bâtiments E et G dont les difficultés multiples et profondes empêchent un redressement et une requalification : mission confiée en mars 2019 au concessionnaire Marseille Habitat. Les bâtiments B et H visés dans le PRU ont déjà été démolis respectivement en 2019 et 2021.

#### ❖ Désenclaver et mailler les quartiers

Le projet porte sur 3 objectifs qui se déclinent sur les différents sites d'intervention :

- Raccrocher ce secteur « arrière-hôpital » au fonctionnement du grand quartier
- Améliorer les liaisons internes aux quartiers

- Renforcer la qualité de la desserte en transport

Il s'agit notamment de finaliser l'aménagement des espaces publics de la Solidarité et d'ouvrir le Parc Kallisté.

❖ Conforter et développer l'offre d'équipement public

Actuellement les trois centres sociaux présents sur le bassin Notre-Dame Limite sont des repères très importants pour les habitants. Le projet s'attachera à redonner une nouvelle visibilité à ces équipements, en positionnant notamment un nouveau centre social sur Kallisté.

Globalement le secteur bénéficie d'un parc scolaire vieillissant mais plutôt bien dimensionné par rapport aux effectifs dont la tendance est à la baisse dans les études prospectives du Plan Ecole d'Avenir.

Néanmoins le projet de requalification des groupes scolaires existant et la relocalisation de certains sont apparus comme une nécessité sur ce secteur.

Sur le plan de l'accès à la culture, le secteur est assez dépourvu d'offre publique. Ce sont les centres sociaux qui animent autant que faire se peut des actions culturelles hors les murs. La proximité du théâtre de l'Astronef est une piste pour développer des actions partenariales.

Sur le plan sportif, les équipements de proximité font défaut ou sont en mauvais état. Développer un réseau d'équipements sportifs utilisant les supports naturels pour atteindre la population dans ses proximités semblent nécessaire à la vie des quartiers. Il convient donc en premier lieu de requalifier les équipements sportifs de proximité sur le site de Kallisté, mais aussi de créer un nouvel équipement de sport de plein air intégré à la colline sur le site de la Solidarité.

❖ Etoffer et repositionner l'offre commerciale

La principale armature commerciale se déploie le long de l'Avenue de Saint-Antoine et sur la polarité de Notre Dame Limite. La très grande majorité des commerces existants est localisée le long de l'avenue de Saint-Antoine renforcée avec son marché. Le petit centre commercial de Kallisté, en contrehaut par rapport au chemin des Bourrely n'a aucune vitrine sur rue et pâti de sa confidentialité, qui pose également des problèmes de sécurité et de gestion urbaine. Une nouvelle offre, pour l'ensemble du grand quartier, pour les habitants, pour les besoins du public de l'hôpital (soignants, familles, etc...) pourrait s'articuler sur un espace visible, accessible, redonnant vie à des linéaires d'infrastructures dont les trottoirs ne sont pas garants d'urbanité.

❖ Engager la diversification du site

Les quartiers de Kallisté et Solidarité sont entourés de zones pavillonnaires connaissant un certain dynamisme immobilier, mais tournant le dos aux grands ensembles. Le projet doit permettre de relier entre eux ces 2 morceaux de ville distincts. Le travail engagé sur La Solidarité doit permettre de faire émerger les premières opérations de diversification le long de la nouvelle rue Elie Kakou. Sur Kallisté, à l'issue des démolitions, l'opération d'aménagement permettra de viabiliser des lots à bâtir destinés à des constructions nouvelles de logements.

❖ Prendre en compte les caractéristiques morphologiques du site et mettre en valeur le paysage

Le grand paysage omniprésent sur le territoire doit devenir un des atouts du site. Le projet s'attachera à la fois à préserver ce paysage, mais aussi à créer les conditions de son accessibilité et de sa mise en valeur. Le projet porte ainsi la réalisation d'une trame verte qui sera initié au sein de la copropriété Kallisté pour rejoindre la Solidarité. Les nouvelles voiries créées dans le Vallon de la Solidarité porteront aussi la mise en valeur de la trame paysagère.

❖ Créer un écosystème Hôpital Nord

Avec ses 3500 emplois directs et ses 900 lits, l'HPN s'inscrit comme un acteur majeur du service public de santé au Nord de Marseille, avec un rayonnement dépassant les limites du département. Le pôle hospitalier représente un voisin avec qui il semble nécessaire de dialoguer pour créer une chaîne de valeur pour l'hôpital, son personnel, les familles, les professionnels de santé du secteur et pour le quartier.

La convention pluriannuelle de Kallisté Solidarité est en phase de rédaction sur la base du dossier de présentation élaboré dans le cadre du protocole de préfiguration de la Métropole Aix-Marseille-Provence relatif au NPNRU qui a été examiné par le Comité d'Engagement de l'ANRU le 2 février 2022.

L'ANRU et ses partenaires ont rendu un avis favorable sur le projet urbain et la stratégie d'ensemble sur le quartier. Pour un montant global du projet estimé à 139 000 000 euros TTC, il a été validé pour le PRIN de Kallisté Solidarité un montant total maximum de concours financiers de l'ANRU de 47 000 000 euros, dont 42 600 000 euros en subventions et 4 400 000 euros en prêts.

Les engagements financiers de la Métropole Aix-Marseille-Provence dans la convention NPNRU Kallisté Solidarité représentent la somme de 13 400 000 euros TTC sur 10 ans, en dehors de la concession d'aménagement en cours avec Marseille Habitat.

Sur la base de cette enveloppe, il sera sollicité auprès de l'ANRU et des autres partenaires financiers une participation financière de 6 856 600 euros.

Les engagements financiers de la Métropole Aix-Marseille-Provence sont répartis en deux familles distinctes d'intervention financières au sein du PRIN Kallisté Solidarité :

1. Maître d'ouvrage du pilotage et de l'ingénierie du NPNRU. En tant que porteur des projets NPNRU, la Métropole Aix-Marseille-Provence pilote les études et les moyens d'ingénierie associées au projet.
  - Un budget de 1 260 000 euros TTC nécessaire au pilotage à l'ingénierie et la concertation-communication du projet NPNRU de Kallisté Solidarité a été estimé pour une période 10 ans.
2. Maître d'ouvrage d'opération en aménagement. Par ses compétences métropolitaines, la Métropole est Maître d'Ouvrage des opérations de voiries et d'espaces publics.
  - Un budget de 12 140 000 euros TTC a été estimé pour conduire cette opération (études, acquisition foncière, travaux, réseaux, mobiliers et espaces verts, concession d'aménagement en dehors de la concession en cours avec Marseille Habitat).

Afin de permettre la mise en œuvre de ce projet, l'opération d'investissement n°2023102900 « NPNRU Kallisté Solidarité » d'un montant de 13 400 000 euros TTC, inscrite au budget et enregistrée dans l'autorisation de programme 231240BP du programme 24, doit être affectée pour en permettre la réalisation.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

#### **Où le rapport ci-dessus**

#### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

#### **Considérant**

- Qu'il convient de procéder à l'affectation pour un montant total de 13 400 000 euros TTC de l'opération d'investissement « NPNRU Kalliste Solidarité » afin de permettre sa réalisation ;
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'inscrire les crédits de paiement y afférents.

## **Délibère**

### **Article 1 :**

Sont approuvées la création et l'affectation de l'opération d'investissement n°2023102900 « NPNRU Kalliste Solidarité » pour un montant de 13 400 000 euros TTC, rattachée au programme 24, code AP 231240BP.

### **Article 2 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2023 de la Métropole.

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement de l'opération affectée est établi comme suit :

Année 2023 :	278 640 euros TTC
Année 2024 :	1 600 000 euros TTC
Année 2025 :	1 600 000 euros TTC
Année 2026 :	1 600 000 euros TTC
Années suivantes :	8 321 360 euros TTC

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué,  
Emploi, cohésion sociale et territoriale,  
Insertion et relation avec le GPMM

Martial ALVAREZ